

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.145

Convention de secours et d'échange d'eau entre le GrandAngoulême et le SIAEP de La Boème - Abrogation de la délibération n° 245 du 12 décembre 2011

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.145**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION DE SECOURS ET D'ECHANGE D'EAU ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LE
SIAEP DE LA BOËME - ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 245 DU 12 DECEMBRE 2011**

Par délibération n° 245 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé une convention de secours et d'échange d'eau potable en gros avec le SIAEP de la Boème.

Cette convention indique les modalités techniques et financières de fourniture d'eau entre les deux collectivités, tant du point de vue de l'alimentation régulière d'abonnés que de secours.

Cependant, des changements ont été apporté essentiellement sur la partie financière de la convention dont il convient de modifier les tarifs de vente et d'achat d'eau comme suit :

- Lieudit « La Fouillouse » : 0,1500 € HT par m³
- Autres points de livraison : 0,2831 € HT par m³

A noter que ce dernier tarif est basé sur le contrat liant le SIAEP de la Boème à son exploitant (AGUR).

La convention sera applicable dès la signature des parties pour une durée de vingt ans.

Il est rappelé que, chaque collectivité doit réaliser des travaux afin de permettre ce secours. C'est pourquoi, le Grand Angoulême reversera au SIAEP de la Boème un fonds de concours égal à 50% du montant hors taxes du coût définitif de la réalisation d'un by-pass au réservoir de Forge. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 50 000 € HT, soit un montant de fond de concours de 25 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie , construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'ABROGER la délibération n°245 du 12 décembre 2011,

D'APPROUVER la convention de secours et d'échange d'eau potable en gros avec le SIAEP de la Boème,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

D'IMPUTER la dépense au budget eau potable – chapitre 67

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012